

PLAN DE VIGILANCE DU GROUPE SERVIER

Exercice 2021/2022¹

Table des matières

A. Présentation du groupe Servier	2
1. À propos de Servier	2
1. Un Groupe international	3
B. Devoir de vigilance.....	4
1. Loi relative au Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre	4
2. Gouvernance et pilotage du plan de vigilance chez Servier	4
C. Cartographie des risques	5
1. Méthodologie d'identification et de priorisation des risques	5
2. Périmètres couverts	5
D. Evaluation des risques et mesures de vigilance sur les activités de la société et de ses filiales ..	6
1. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des patients	6
2. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des travailleurs.....	9
3. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des communautés locales	12
4. Environnement.....	14
E. Évaluation des risques et mesures de vigilance vis-à-vis des activités des fournisseurs et sous-traitants	17
1. Les études cliniques	17
2. Les requis réglementaires vis-à-vis des sous-traitants industriels	17
3. Achats responsables et Gestion des risques fournisseurs	17
4. Dispositions contractuelles	19
F. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements	19
1. Ligne éthique.....	19
2. Mécanismes d'alertes spécifiques liés aux médicaments	19
G. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité	19
1. Reporting.....	19
2. Plans d'actions.....	20
3. Mise en œuvre des obligations de la loi	20

¹ Plan de vigilance rédigé et publié en février 2023 pour l'exercice 21-22.



A. Présentation du groupe Servier

1. À propos de Servier

Fondé pour servir la santé, Servier est un groupe pharmaceutique international gouverné par une Fondation, qui aspire à avoir un impact sociétal significatif pour les patients et pour un monde durable. Son modèle unique de gouvernance lui permet de servir pleinement sa vocation avec une vision à long terme : être engagé pour le progrès thérapeutique au bénéfice des patients. Les 21 400 collaborateurs qui composent le Groupe sont engagés autour de cette vocation commune, source d'inspiration au quotidien.

Leader mondial en cardiologie, Servier a pour ambition de devenir un acteur reconnu, focalisé et innovant en oncologie en ciblant des cancers difficiles à traiter. C'est pourquoi le Groupe consacre plus de 50 % de son budget de R&D au développement de thérapies ciblées et innovantes en oncologie. Les neurosciences et les maladies immuno-inflammatoires constituent un futur relais de croissance. Dans ces domaines, Servier se focalise sur un nombre restreint de pathologies spécifiques dans lesquelles une caractérisation précise des patients permet de proposer une réponse thérapeutique ciblée, grâce à la médecine de précision. Pour favoriser l'accès à des soins de qualité pour tous, et à moindre coût, le Groupe propose également une offre de médicaments génériques couvrant la majorité des pathologies, en s'appuyant sur des marques fortes en France, en Europe de l'Est, au Brésil et au Nigeria.

Dans tous ces domaines, le Groupe intègre la voix du patient à chaque étape du cycle de vie du médicament. Servier, dont le siège social est basé en France, s'appuie sur une solide implantation géographique dans plus de 150 pays et a réalisé, en 2022, un chiffre d'affaires de 4,9 milliards d'euros.

Servier en bref

34 ⁺

groupe pharmaceutique à l'échelle mondiale

2^e

groupe pharmaceutique français

21 400

collaborateurs à travers le monde

20 %

Plus de 20 % du chiffre d'affaires princeps investis en R&D chaque année

97 %

des principes actifs des médicaments princeps du Groupe fabriqués en interne, en France

70

Plus de 70 partenariats et collaborations scientifiques en 2021/2022

29

associations de patients internationales ont collaboré avec Servier en 2021/2022



1. Un Groupe international

☑ **16 sites de production** : Servier a choisi d’implanter ses 16 sites de production au plus près des besoins des patients afin d’assurer sécurité des transports et respect des délais de mise à disposition des médicaments. Parmi ces 16 sites de production, 11 sont dédiés aux médicaments princeps du Groupe.

☑ **6 centres de recherche** : Les activités de recherche du Groupe sont localisées au Danemark, en France, en Hongrie et depuis avril 2021 aux États-Unis, après l’acquisition de la division oncologie d’Agius Pharmaceuticals. Au Danemark, Symphogen est le centre d’excellence du Groupe en matière d’anticorps, sa plateforme pouvant fournir des anticorps dotés de fonctionnalités uniques et au fort potentiel. En France, les centres de recherche sont spécialisés dans la découverte de nouveaux médicaments dans des domaines où les besoins médicaux sont majeurs. Il en est de même pour le centre de Budapest en Hongrie, dont l’expertise réside en chimie médicinale.

☑ **3 hubs** (Amérique du Nord et du Sud, Europe, Asie-Pacifique) avec 15 centres de développement clinique qui mènent des études cliniques locales sur les aires thérapeutiques du Groupe. Ces Centres Internationaux de Recherche Thérapeutique CIRT sont composés d’équipes internes hautement qualifiées.

Notre présence dans le monde

Nos médicaments traitent des patients dans plus de 150 pays

16
sites
de production

6
centres
de recherche

3
hubs (Amérique du Nord
et du Sud, Europe,
Asie-Pacifique)
avec 15 centres de
développement clinique

● Sites de production
● Centres de recherche
● Centres de développement clinique

Amérique du Nord
et du Sud (Boston)

Europe
(Paris)

Asie-Pacifique
(Beijing)

► En savoir plus sur le groupe Servier : www.servier.com



B. Devoir de vigilance

1. Loi relative au Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les sociétés employant plus de 5 000 salariés en France ou plus de 10 000 salariés à travers le monde sont soumises à la loi n°2017-399 du 20 mars 2017 relative au Devoir de vigilance. Sont incluses dans le périmètre de la loi : les activités de la société mère, des filiales et des sociétés contrôlées au sens de l'article II de l'article L 233-16 du Code de commerce ainsi que les activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

L'article L 225-102-4 du Code de commerce oblige les entreprises à élaborer un Plan de vigilance permettant d'identifier et de prévenir les risques et atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que sur l'environnement, résultant de leurs activités, ainsi que celles de leurs sous-traitants et fournisseurs.

Le plan de vigilance doit ainsi comprendre :

- Une cartographie des risques focalisée sur les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que sur l'environnement ;
- Des procédures d'évaluation régulières de la situation de l'ensemble des filiales du Groupe, de ses sous-traitants et fournisseurs ;
- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves ;
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ;
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

2. Gouvernance et pilotage du plan de vigilance chez Servier

Dès la publication de la loi relative au Devoir de Vigilance, le groupe Servier a constitué une cellule de travail, pour répondre aux obligations qui découlent de cette loi. Elle est composée de membres représentant les directions RSE, Finance/Achats, Gestion des Risques, Assurances & Contrôle Interne. L'avancement du projet, les actions mises en œuvre et les résultats qui en découlent sont présentés aux membres du Comité Exécutif Sponsors de la démarche.

Le Plan de vigilance du Groupe est mis à jour chaque année avec les mesures appliquées, ainsi que le plan d'actions pour les années à venir. Les éléments présentés ci-après ont été préparés par la cellule de travail chargée de la mise en œuvre des obligations de la loi relative au Devoir de vigilance. Ils ont été validés par les deux membres du Comité Exécutif Sponsors de la démarche de vigilance du Groupe.



C. Cartographie des risques

1. Méthodologie d'identification et de priorisation des risques

Le groupe Servier est engagé dans la gestion des risques selon les meilleures pratiques et exigences réglementaires. Son approche s'inspire de standards internationaux tels que le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) et la norme ISO 31 000. Ceci afin de garantir la robustesse de la méthode proposée qui consiste à identifier, analyser, évaluer et traiter les risques, puis d'en assurer la veille et le suivi.

La cellule de travail a défini l'univers des risques du groupe Servier, qui se compose des catégories suivantes :

- Les risques environnementaux ;
- Les risques humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des travailleurs ;
- Les risques humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des communautés locales ;
- Les risques humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des patients.

Des échelles d'évaluation ont été définies en cohérence avec celles utilisées dans le cadre de la cartographie des risques du Groupe :

- Echelle d'« Impact » qui mesure les conséquences du risque sur les tiers et l'environnement ;
- Echelle de « Probabilité » qui mesure le risque d'occurrence du risque ;
- Echelle de « Maitrise » qui mesure le niveau de maitrise actuel du risque.

Enfin, en complément des entretiens, une analyse documentaire a été réalisée afin d'identifier, analyser et évaluer les activités susceptibles d'avoir un impact sur les tiers et l'environnement.

2. Périmètres couverts

À la suite d'une étape préalable de cadrage s'appuyant sur des premiers entretiens, une étude sectorielle, et une analyse documentaire, Servier a initié sa démarche de vigilance par les activités potentiellement les plus à risques pour les tiers et l'environnement.

Ainsi, au regard des enjeux majeurs du Devoir de vigilance, des activités du Groupe et des pays d'implantation, de fabrication ou de réalisation de la prestation, la cartographie des risques s'est portée dans un premier temps (sur l'exercice 19/20) sur les périmètres suivants :

- Production (incluant sa sous-traitance) de médicaments princeps et sa chaîne d'approvisionnement ;
- Recherche & Développement (incluant sa sous-traitance) de médicaments princeps et sa chaîne d'approvisionnement.

L'exercice 20/21 a ensuite permis de consolider la cartographie des risques sur ces deux périmètres et d'y intégrer les risques liés aux activités de la chaîne d'approvisionnement et de fabrication de Biogaran, filiale de médicaments génériques du Groupe.

La cartographie des risques liée au Devoir de vigilance du Groupe inclura progressivement les périmètres non encore couverts.



D. Evaluation des risques et mesures de vigilance sur les activités de la société et de ses filiales

1. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des patients

L'industrie pharmaceutique doit répondre à un haut niveau d'exigence de qualité et de sécurité à toutes les étapes du cycle de vie du médicament, de la recherche, en passant par son développement et sa fabrication, à son élimination.

Le patient est au cœur des préoccupations du Groupe et, pour ce faire, Servier se doit de veiller à l'éthique et à la transparence de ses études cliniques, et doit répondre aux exigences légales et réglementaires en matière de qualité et sécurité des produits tout au long de la vie du médicament. Servier respecte et doit garantir à chaque personne la protection des données personnelles et des informations confidentielles qui lui sont confiées. Le Groupe est aussi engagé dans la lutte contre la contrefaçon et la falsification des médicaments, afin de prévenir au mieux tout risque pour la santé des patients. Par ailleurs, le Groupe via ses activités génériques (dont Biogaran), met à disposition des patients des médicaments génériques, facilitant l'accès à des traitements de qualité et à des prix accessibles.

La protection des patients dans les études cliniques

Le groupe Servier conduit des études cliniques partout dans le monde et veille donc à respecter les dispositions nationales/internationales et à s'appuyer sur les référentiels internationaux, tels que les Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) ou encore la Déclaration d'Helsinki.

Le Groupe adhère également aux cinq principes de transparence de la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA) en matière d'études cliniques.

Organisation : Au sein du Groupe, les études cliniques sont gérées par des équipes expertes ayant un haut niveau d'exigence. La bonne conduite de ces études requiert une organisation impliquant les équipes en charge de la coordination internationale et les équipes locales, qui sont présentes dans 18 pays et qui permettent de gérer les études cliniques dans le monde entier.

Audits : Servier fait l'objet d'inspection de la part des autorités de santé visant à garantir le respect des règles éthiques de la législation en vigueur.

Afin de vérifier la conformité avec les standards Qualité de l'entreprise et les réglementations en vigueur, Servier définit un plan annuel d'audits des études cliniques, des systèmes associés et des sous-traitants impliqués dans la conduite de ces essais, selon une approche *risk based*. Ce programme vient compléter le monitoring des sous-traitants assuré par les métiers.

La production pharmaceutique

Le Groupe adopte des pratiques responsables à chaque étape de la chaîne du médicament.

Organisation : La Direction Qualité Industrie du groupe Servier veille à l'amélioration continue des standards qualité des sites de production des médicaments princeps. Elle assure également la conformité des produits aux spécifications enregistrées et la conformité de chacun des sites du Groupe aux normes nationales et internationales de qualité et de traçabilité.



Audits : Conformément à la réglementation internationale, le groupe Servier et ses filiales font l'objet d'inspections périodiques par les autorités compétentes. Les inspections des activités de fabrication permettent aux autorités de santé de vérifier la maîtrise de la qualité de nos médicaments, de vérifier le respect des bonnes pratiques de fabrication (*Good Manufacturing Practices*), la conformité des dossiers de lots et des opérations réalisées conformément aux spécifications enregistrées dans le dossier d'Autorisation de mise sur le marché (AMM) et aux référentiels applicables

Après une inspection, un plan d'action est systématiquement mis en œuvre et suivi de façon périodique par la Direction Qualité de chaque site.

Au niveau central, la Direction Industrie assure la transmission à tous nos sites de production Princeps des observations notifiées par les autorités et assure un suivi au travers des audits « *corporate* » réalisés sur site et des revues périodiques qualité effectuées en distanciel.

☑ Les activités de la Pharmacovigilance

L'engagement du Groupe est d'assurer en continu la qualité de nos médicaments et la surveillance des effets indésirables et des situations à risque pour la sécurité des patients, en relation permanente avec les autorités de santé.

Concernant les médicaments princeps, la direction de la Sécurité Thérapeutique compte plus de 200 collaborateurs dans le monde, qui sont dédiés à la surveillance et l'évaluation de tous les risques associés à la prise de nos médicaments. En plus de leur détection et de leur évaluation, cette Direction a pour rôle de proposer et développer les mesures qui visent à prévenir ces risques. Aussi, en plus d'une fonction centrale en Pharmacovigilance, chaque filiale dispose d'un Responsable Pharmacovigilance en son sein.

Des inspections sont régulièrement menées par des autorités de santé dont l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé). Les inspections des activités de pharmacovigilance visent à contrôler les pratiques des entreprises en termes de pharmacovigilance.

Ces inspections sont gérées par le responsable Pharmacovigilance avec l'aide de la direction Pharmacovigilance.

En local, les départements de pharmacovigilance sont audités *a minima* tous les cinq ans par la Direction des Affaires Réglementaires.

Accompagnement des patients grâce à des prestations de service dédiées : La direction Pharmacovigilance fait appel à des prestataires de services pour accomplir certaines tâches opérationnelles permettant de conserver des informations pouvant par la suite être mises à la disposition des patients, telles que :

- La revue de la littérature scientifique ;
- L'archivage ;
- Les études de monitoring ;
- Le maintien et le suivi des cas dans les bases de données ;
- Le maintien d'une « hotline » 24h/24 permet également de répondre aux besoins d'information des patients.



Continuité de l'activité : La collecte des données concernant les effets indésirables est toujours assurée même en cas d'événement de force majeure (par exemple pandémie, etc.), et donc de fonctionnement dégradé, afin de garantir le niveau de connaissances optimal des bénéfices et des risques des médicaments. Les effets indésirables sont constamment collectés, analysés et traités.

Activités et processus déployés : Par ailleurs, une formation en pharmacovigilance est dispensée aux collaborateurs afin qu'ils soient à même de d'alerter sur les éventuels effets secondaires rapportés en lien avec la prise de nos médicaments.

Un mécanisme d'alerte en place pour les patients : L'engagement du Groupe est d'assurer en continu la qualité de ses produits et la surveillance des effets indésirables et de toutes autres situations à risques pour la sécurité des patients. Des pages dédiées permettent ainsi aux patients de déclarer les effets indésirables directement auprès du titulaire d'AMM.

<https://servier.com/contactez-nous/#declarer-un-effet-indesirable>

<https://biogaran.fr/pharmacovigilance/>

<https://int.egis.health/pharmacovigilance-en>

☑ Protection des données

Organisation : Servier s'est doté d'une gouvernance dédiée à la protection de la vie privée et des données personnelles avec la nomination d'un Délégué à la protection des données au niveau du Groupe, de délégués locaux à la protection des données et de relais de conformité dans les filiales en charge de la coordination de tous ces aspects.

Mesures en place : Le Groupe a adopté de nombreuses politiques et procédures internes visant à faciliter et assurer le respect des règles applicables au sein de l'organisation. Le groupe Servier s'engage, notamment au travers de sa Politique de protection de la vie privée et des données personnelles, à préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles traitées : patients, candidats, employés, clients et autres parties prenantes telles que les professionnels de santé, les visiteurs médicaux et les pharmaciens. Pour ce faire, Servier adopte des règles d'entreprise contraignantes (les BCR pour Binding Corporate Rules), dont l'objectif est de s'assurer qu'un même niveau de protection soit respecté au sein de toutes ses entités, et d'encadrer le transfert des Données Personnelles au sein de l'ensemble de l'organisation, notamment vers des pays hors de l'Union européenne, conformément au GDPR (*General Data Protection Regulation* – Règlement européen général sur la protection des données).

Servier s'assure de l'adhésion à sa Politique de protection de la vie privée et des données personnelles au sein de l'organisation par une formation permanente des collaborateurs.

☑ Lutte contre la contrefaçon des médicaments

Organisation : Servier s'engage activement dans la lutte contre les faux médicaments. Pour les médicaments princeps, cette démarche est assurée par la Direction des Marques et par des relais dans les filiales, les *Local Responsible Persons for Falsification* (LRPF). Elle implique également les Directions Industrie, Qualité (Assurance et Contrôle), Pharmacovigilance, Affaires Règlementaires.



Mesures en place: Le dispositif mis en place par Servier pour ses médicaments princeps repose sur trois piliers :

- **Détecter** au plus tôt les faux médicaments par une remontée systématique des cas de suspicions par les collaborateurs du Groupe et plus particulièrement par ses équipes dédiées en France et à l'international. Le Groupe compte une personne référente dans chaque pays et des équipes en charge de l'analyse des produits sur ses sites industriels et son laboratoire Technologie Servier.
- **Prévenir** via des programmes de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs, des douaniers, des policiers ou encore des autorités de santé, et mettre en place une procédure opérationnelle dédiée. Le Groupe s'appuie aussi sur son programme de sérialisation renforcée qui assure la traçabilité, l'identification et l'inviolabilité des médicaments en Europe. Par ailleurs, pour prévenir la contrefaçon de ses produits les plus sensibles, Servier a mis en place dans des pays à risque une solution pour authentifier les médicaments via un smartphone (Securistamp).
- **Agir proactivement** en collaborant avec d'autres laboratoires et autorités (sanitaires, de police et de douane) français, européens et internationaux, comme l'EFPIA, l'OMS, INTERPOL et l'OMD... Le groupe Servier est également membre actif du Pharmaceutical Security Institute (PSI, organisation internationale) et du G5 Santé (regroupant huit laboratoires français). Ces associations permettent de réaliser des actions communes (par exemple des opérations de veille sur Internet), de recenser les affaires de faux médicaments et de partager les informations entre les différents acteurs.

2. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des travailleurs.

Droits humains et libertés fondamentales

Servier est attentif au respect de tous les droits humains et libertés fondamentales dans les pays où il opère, ainsi que dans les pays d'implantation de ses fournisseurs et de ses sous-traitants. Une coordination est faite au niveau du siège pour qu'une protection et une prévoyance soient proposées sur tous les sites du Groupe, tout comme la mise en place d'une couverture santé plus protectrice pour les salariés dans de nombreux pays, quelle que soit la législation en vigueur.

Soucieux de renforcer le dialogue social, Servier a mis en place en 2020 une « instance de concertation Servier » en France.

Plan d'actions :

- Rédaction d'une politique droits humains Servier
- Mise à jour du code de conduite et formation sur les questions de respect de droits humains et des libertés fondamentales

Lutte contre les discriminations et les agissements sexistes

Les collaborateurs et collaboratrices doivent évoluer dans un cadre de travail serein, préservé de toute forme de discrimination ou de harcèlement.

Servier est résolument engagé pour lutter contre les discriminations à l'embauche ou dans le cadre du travail. En 2020, le Groupe a publié *l'Engagement Servier pour la Diversité et l'Inclusion*



signé par l'ensemble des membres du Comité Exécutif. Ce document fondateur pose les principes applicables à l'ensemble des entités du groupe : la lutte contre toute forme de discrimination, la promotion de la diversité et le développement d'un environnement de travail encore plus inclusif.

Afin de contribuer à l'égalité professionnelle à tous les niveaux et lutter contre le plafond de verre, le Groupe s'est fixé comme objectif d'atteindre au moins 40 % de femmes dans le Top Management d'ici 2025. Plusieurs dispositifs en faveur de plus de mixité ont été mis en place comme le Réseau mixité pour le siège lancé fin 2021, la signature de l'Initiative #StopE au sexisme. En France, Le réseau des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes a été réactivé en 2022. Celui-ci, composé de membres élus représentants du personnel et des personnes représentant l'entreprise, a suivi une formation et prépare un plan d'actions commun.

Servier est également engagé en France auprès de l'association HandiEM (Handicap Entreprises du Médicament) en menant des actions de recrutement de personnes en situation de handicap, de maintien à l'emploi et des projets collectifs (sessions de sensibilisation et de formation par exemple).

Depuis 2020, Servier organise chaque année une Semaine de la Diversité et Inclusion dans l'objectif de sensibiliser les collaborateurs et les collaboratrices aux thématiques et aux enjeux de la Diversité et l'Inclusion.

Indicateurs :

Egalité professionnelle au 30/09	2021	2022
Part de femmes managers (Groupe)	45 %	48 %
Part de femmes au sein du Comité Exécutif (Groupe)	27 %	27 %
Part de femmes au sein du Top Management (Groupe)	29 %	26 %
Score Index égalité professionnelle (France)	Cliquer ici	
Handicap (France)		
Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés	2,95%	2,99 %

Plan d'actions :

- Parcours de formation en ligne composé d'un module sur la diversité et l'inclusion, et d'un second sur la lutte contre le sexisme au travail. Ce parcours sera obligatoire pour tous les salariés en France.
- Lancement de « *She Is Servier* », programme international de développement des femmes leaders.
- Plan d'actions Handicap pour améliorer le taux de recrutement des personnes en situation de handicap en France et déploiement des bonnes pratiques à l'international.

Santé et sécurité des travailleurs

Les risques sur la santé et sécurité des travailleurs sont des enjeux inhérents à l'activité industrielle avec des risques d'accidents du travail sur les sites ou des risques de maladies professionnelles (exposition prolongée à des produits chimiques, troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux...).



La santé et sécurité des équipes constituent de réelles priorités. Les modes de fonctionnement doivent assurer un environnement de travail pensé et organisé autour de ces priorités. Servier doit promouvoir une culture où chacun est acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Une politique Hygiène Sécurité Environnement (HSE) au niveau Groupe a été mise à jour en février 2020, et présente les grands principes et orientations qui s’appliquent sur l’ensemble de ses filiales en la matière ainsi qu’un système documentaire associé (référentiel, guide, procédures). À titre d’exemple, en juillet 2022, un guide a été diffusé à l’ensemble des filiales du Groupe pour communiquer sur les fondamentaux à suivre en matière d’HSE pour les activités tertiaires.

Organisation : La fonction HSE *Corporate*, rattachée à la Direction RSE, est en charge du pilotage et de la coordination de la politique HSE. Les sites de Production et de R&D s’appuient sur une équipe locale de spécialistes HSE chargée de mettre en place les réponses techniques, organisationnelles et humaines locales adaptées pour maîtriser les risques sur la santé et sécurité des personnes et sur l’environnement. Au niveau des filiales, au moins un référent doit être identifié pour coordonner les actions HSE sur son site.

Programme SAFE : Le Groupe a lancé en avril 2021 son programme de culture sécurité SAFE qui vise à déployer des éléments communs d’une culture sécurité et à réduire les risques d’accident. En plus de délivrer une vision commune, il comprend de nombreux outils développés en co-construction avec les sites permettant à tous les collaborateurs d’être acteurs de la sécurité au quotidien. Par exemple, l’outil « *Visit & Communication on Safety* », à l’aide d’une application, permet de guider les managers dans leur visite sécurité et à parler de sécurité au quotidien.

Ce programme et ses outils seront peu à peu déployés sur tous les sites du Groupe, notamment industriels et de recherche. Sur certains, dont trois certifiés ISO 45001, il viendra renforcer les systèmes de management de la sécurité déjà en place et redynamiser les programmes déjà lancés.

Indicateurs : Le Groupe mesure le taux de fréquence des accidents de travail au sein de ses sites de recherche et de production. Cet indicateur est complété par des indicateurs de suivi et de résultat émanant de la feuille de route HSE Groupe à horizon 2025. À titre d’exemple : d’ici 2025, 100% des managers des sites R&D et sites industriels seront formés au « Safety Leadership », composante- clé d’une culture de sécurité réussie.

Taux de fréquence d’accidents avec arrêt (TFI)	2021	2022
Collaborateurs Servier R&D, Industrie princeps et génériques, sièges Monde et Biogaran	3,8	2,98

Plan d’actions

- Déploiement des “Safety Golden Rules”, règles qui sauvent.
- Programme de formation des managers des sites industriels princeps « Safety Leadership ».
- Audits croisés HSE inter-sites industriels.
- Programme de e-learning Groupe sur la sécurité routière afin de réduire l’accidentologie sur nos sites, ainsi que dans nos filiales.



Prévention des risques psychosociaux (RPS) : Le dispositif de prévention des risques psychosociaux, aligné avec les valeurs du Groupe et la stratégie RSE, a été renforcé depuis janvier 2022.

Organisation : En France, la prévention des RPS repose sur une organisation à trois niveaux :

- Un comité de coordination global, composé de RH et d'élus du personnel, assure le suivi d'indicateurs globaux, définit et met en œuvre les plans d'action en prévention primaire, secondaire et tertiaire.
- Un comité de pilotage définit les orientations et supporte les actions du comité de coordination.
- Une commission RPS pluridisciplinaire et intégrant des élus du personnel, sur chacun des périmètres locaux, au plus près des collaborateurs, contribue aux actions globales, effectue le suivi d'indicateurs et les plans d'action locaux et assure l'accompagnement de situations de RPS.

Programme RPS : Le programme RPS a pour objectifs de toujours mieux former et équiper les contributeurs et les collaborateurs avec des outils pratiques et de les sensibiliser grâce à des communications régulières. Pour ce faire, des actions ont déjà été réalisées sur tous les sites France comme la mise en place des commissions RPS locales et de prestations de psychologues accessibles aux collaborateurs, la formation des managers, des actions de communication comme par exemple une campagne d'affichage pour combattre les idées reçues. Et au niveau international, l'ouverture d'une page dédiée aux RPS sur l'Intranet du Groupe, la fourniture à tous les managers d'un kit de fiches pratiques pour prévenir, identifier et accompagner les RPS, et la mise à disposition d'un « prospectus » tous collaborateurs pour lever le tabou des RPS, savoir comment agir lorsqu'on vit ou est témoin d'une situation de mal-être au travail et connaître les acteurs disponibles pour les accompagner si besoin.

Plan d'actions (France)

- Prévention primaire : mieux outiller les équipes pour l'analyse et la régulation de la charge de travail
- Prévention secondaire : déployer un e-learning obligatoire pour tous les collaborateurs, organiser une journée de communication sur les RPS en avril
- Prévention tertiaire : finaliser la mise en place et le suivi d'indicateurs

3. Droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des communautés locales

Les sites du groupe Servier, mais aussi certains sites de ses sous-traitants et fournisseurs, comportent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Deux sites de production du Groupe sont classés SEVESO. Les usines peuvent exposer les riverains à des risques d'incendies, d'explosions ou d'émissions d'effluents gazeux ou liquides mais également à des nuisances sonores ou olfactives. Le Groupe met en place, pour ses sites, des mesures spécifiques de prévention des risques vis-à-vis de l'environnement, des riverains et des populations locales.



☑ Prévention des Risques industriels

Organisation : La démarche de gestion globale des risques est animée et coordonnée par la Direction Risques, Assurances, et Contrôle Interne, et a notamment pour objectif d'identifier, d'évaluer et de minimiser les risques majeurs pouvant entraver l'exécution de la stratégie, l'atteinte des objectifs du Groupe et limiter notamment l'impact sur les tiers et l'Environnement. La mise en œuvre de cette démarche est formalisée par l'élaboration de la cartographie des risques majeurs du Groupe.

Un Comité des Risques regroupe pour l'activité princeps les représentants de différents métiers et fonctions, dont la Direction RSE, avec pour mission d'effectuer un suivi régulier de l'instruction des risques et des plans d'actions associés et d'assurer l'animation de la communauté des *Risk Owners*. Il est rendu compte périodiquement au Comité Exécutif des mises à jour de la cartographie des risques et du suivi des plans d'action.

Une politique Hygiène Sécurité Environnement (HSE) au niveau Groupe présente les grands principes et orientations en la matière. Différentes actions dans les domaines techniques, organisationnels et humains sont menées sur les sites avec des équipes de spécialistes dédiées, afin d'assurer la maîtrise de ces risques.

Processus : Au-delà du travail de veille réglementaire et du respect des prescriptions applicables (ICPE, SEVESO, REACH, Codes de l'environnement et Code du travail, etc.), Servier a mis en place, depuis de nombreuses années, des actions en matière de prévention des risques, avec pour principal objectif d'éviter la survenance d'un accident. Cela passe notamment par la formation du personnel, la rédaction de procédures, la conception des installations, la maintenance des équipements, la sécurité des process, l'appropriation des approches sécuritaires par l'ensemble des équipes du réseau industriel, et la vérification régulière du respect des procédures et bonnes pratiques. Aux mesures de prévention s'ajoutent des mesures de protection en cas d'accident, telles que par exemple la protection automatique incendie (détection incendie, sprinklage, etc.), dont l'objectif principal est la sauvegarde des personnes et la limitation des conséquences d'un sinistre sur les installations et l'environnement du Groupe.

Audits de prévention : Des audits « prévention » sont réalisés sur les sites des filiales du Groupe et des tiers princeps (sous-traitants et fournisseurs). L'objet de ces audits est d'évaluer le niveau de maturité vis-à-vis de la préservation des bâtiments et des équipements pour la sécurité des personnes, de l'environnement et de nos activités ; et si nécessaire des recommandations peuvent être formulées dans un objectif d'amélioration continue. Ces audits, réalisés par des auditeurs internes ou externes, peuvent prendre la forme de visites physiques sur sites ou de questionnaires d'évaluations envoyés par e-mails.



4. Environnement

☑ Impacts environnementaux dans la chaîne de valeur

Dans le cadre de leurs activités, les sites du Groupe, ses sous-traitants et ses fournisseurs génèrent des déchets et des rejets ainsi que des émissions de gaz à effet de serre qui ont un effet sur le changement climatique. Pour réduire les impacts environnementaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur, Servier a mis en place plusieurs actions :

- Le Groupe a eu notamment recours à la méthodologie d'Analyse de Cycle de Vie (ACV). Elle évalue le profil environnemental du médicament : extraction des matières premières, conception, distribution, utilisation et fin de vie... L'analyse du cycle de vie a permis d'identifier les étapes les plus impactantes (matières premières et fabrication, packaging, transport...) et des premières pistes d'actions pour réduire les risques sur l'environnement et le climat.
- L'outil interne *Green score* élaboré sur les principes de la Chimie verte pour évaluer les synthèses chimiques et apporter une aide pour le choix des solvants, a été renforcé avec des critères liés aux impacts en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de biodiversité. D'ici fin 2023, 100% de nos nouvelles synthèses chimiques réalisées en interne pour nos médicaments princeps seront évaluées grâce à cet outil.
- Des aspects environnementaux ont également été intégrés à notre outil interne de choix des packagings, notamment la limitation des déchets.

Environnement	2022
7 de nos sites industriels ainsi que le siège du Groupe en France sont certifiés ou en cours de certification ISO 14001 et/ou ISO 50001.	
Acteurs clés en lien avec l'éco-conception formés	37

☑ Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie consommée

L'activité des sites du Groupe, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs peut générer des émissions de gaz à effet de serre « naturels » tels que le CO₂, le méthane et le protoxyde d'azote, et des émissions de gaz à effet de serre « industriels » tels que les halocarbures. Ces gaz contribuent au changement climatique. Par ailleurs, la nature et le volume des consommations en énergies des sites du Groupe peuvent générer des émissions de gaz à effet de serre et d'autres impacts sur l'environnement (épuisement des ressources, pollution...).

Organisation : Le programme visant à réduire les impacts des activités du Groupe sur les émissions de gaz à effet de serre est piloté par la Direction RSE, qui s'appuie sur les métiers pour la mise en œuvre des actions de réduction, de décarbonation et d'efficacité énergétique. Le programme fait l'objet d'un suivi trimestriel par trois membres du Comité Exécutif. En complément, une *Task Force Sobriété énergétique* a été créée en 2022, pour coordonner et définir un plan d'actions de sobriété énergétique, afin de réduire d'au moins 10 % d'ici 2025 les consommations énergétiques du Groupe en France.

Mesures en place : Afin de réduire l'ensemble de ses émissions de gaz à effet de serre, le Groupe est engagé dans une trajectoire bas carbone, dont le détail des objectifs par postes d'émissions



a été validé fin 2019 par le *Science Based Target initiative* (SBTi). L'objectif fixé par le Groupe est de réduire son empreinte carbone de 25 % entre 2016 et 2030.

Servier a commencé par un bilan complet des émissions, pour définir un plan d'action de réduction qui implique l'ensemble des sites et des activités du Groupe. Plusieurs actions ont été initiées : la régénération des solvants, la rénovation énergétique des bâtiments, l'achat ou la production in situ d'énergie renouvelable, ou encore le recours de plus en plus fréquent au transport maritime par rapport au transport aérien (Entre 2021 et 2022, les volumes transportés par avion depuis les sites du Loiret (France) et d'Arklow (Irlande) ont été diminués de 5,2% au profit du transport maritime), pour acheminer et distribuer les médicaments.

Indicateurs : Une mise à jour de l'empreinte carbone du Groupe sur les scopes 1 et 2 est réalisée tous les ans, et tous les deux à trois ans pour l'ensemble des Scopes.

Empreinte globale du Groupe	2019	2022
Émissions GES globales du groupe Scopes 1, 2, 3 (en tCO _{2e})	1 182 9112	En cours de consolidation Groupe ¹
Intensité des émissions globales/CA (en gCO _{2e} /€)	256,52	
Émissions Scope 1 et Scope 2	2021	2022
Émissions directes de GES Scope 1 (en tCO _{2e})	72 747	En cours de consolidation Groupe ¹
Émissions indirectes de GES Scope 2 (en tCO _{2e})	43 472	
Intensité des émissions Scope 1 et 2/CA (en gCO _{2e} /€)	24,7	
Consommation énergétique Electricité & Gaz	2021	2022
Consommation d'énergie en MWh	486 718,6	En cours de consolidation Groupe ¹
Part des énergies renouvelables par rapport à la consommation électrique	9,1%	

Plan d'actions :

- Achat d'énergie renouvelable
- Étendre les certifications ISO 50001 ou 14001 à l'ensemble de nos sites industriels et de R&D d'ici 2030
- Réduire la part de transport aérien dans les transports internationaux
- Intégrer des principes d'écoconception dans le cycle de vie des médicaments princeps

☑ Réduction des impacts sur l'eau

L'activité des sites du Groupe, mais aussi celle de certains fournisseurs et sous-traitants induit une consommation en eau inhérente à l'activité industrielle pharmaceutique, qui peut engendrer un impact sur l'écosystème dans des zones en tension, contribuant à la fragilisation des ressources. Par ailleurs, les eaux de rejets des sites industriels et de recherche contenant des substances dangereuses/polluantes pour la faune, la flore et les populations peuvent présenter un risque de contamination pour l'écosystème si elles sont reversées sans les traitements adaptés et au-dessus des seuils acceptables.

¹ Publication dédiée au Reporting extra-financier du groupe sera publié au 2^e trimestre 2023 et disponible sur Servier.com



Un groupe de travail dédié a été créé afin de partager les bonnes pratiques sur les sites industriels Princeps et au niveau sectoriel. Des travaux sont en cours ayant pour objectif de limiter aussi bien la consommation en eau que les rejets dans le milieu naturel (DCO et DBO) selon des standards qui seront définis par et pour l'ensemble des sites du Groupe.

Indicateurs :

Consommation d'eau (m3)	2021	2022
Périmètre : Sites Industrie, R&D et Sièges France (Suresnes et Biogaran) + sites Industrie Pologne, Irlande, Espagne	778 990	777 082
Variation entre 2022 et 2021		-0,2%

☑ Réduction des déchets

L'activité pharmaceutique génère une production de déchets (déchets de production, déchets d'utilisation - carton, blister...) qui peuvent avoir un impact direct sur l'environnement.

Il existe une gestion spécifique des déchets sur les sites, en particulier pour les déchets "à risques" (tri, stockage, transport, élimination). Un système de management est plus développé encore sur certains sites, au travers de certifications ISO 14001 (pour 50 % des sites industriels) et les autres sont en cours de structuration. Le Groupe évite au maximum l'enfouissement (objectif moins de 1 % de déchet enfoui en 2025) : selon la classification des déchets, ceux-ci sont soit valorisés par le recyclage, soit par incinération (avec valorisation énergétique), et ne sont enfouis qu'en dernier recours, seulement si aucune filière locale n'existe. La gestion des déchets dans son ensemble est en cours d'amélioration avec un travail sur les filières de recyclage et un guide de bonnes pratiques visant à encourager leur valorisation.

Indicateurs :

Déchets (tonnes) : Sites Industrie, R&D et Sièges en France (Suresnes et Biogaran) + sites Industrie Pologne, Irlande, Espagne	2021	2022
Poids total déchets (dangereux et non dangereux)	52 914,25	En cours de consolidation
Poids total des déchets recyclés (dangereux et non dangereux)	17 408,08	
Poids total des déchets recyclés et incinérés avec valorisation énergétique (dangereux et non dangereux)	26 433,00	

☑ Protection de la biodiversité

Les impacts liés aux émissions de gaz à effet de serre, à la pollution des eaux ou de l'air que pourraient provoquer les activités du Groupe, des sous-traitants ou des fournisseurs peuvent engendrer eux-mêmes un risque de destruction des écosystèmes et ainsi, modifier le rythme d'extinction naturelle des espèces.

Un diagnostic a été établi en 2021 sur les dépendances de Servier aux écosystèmes, les impacts de ses activités sur la biodiversité, l'état de la biodiversité autour des sites du Groupe et sur les actions déjà en place ou en cours d'implémentation. A la suite de cette étude, Servier a formalisé sa stratégie Biodiversité en rejoignant en 2021 l'initiative act4nature international. Servier adhère



ainsi aux dix engagements définis par act4nature international, et a aussi pris des dispositions complémentaires pour :

- Évaluer et réduire l'impact de nos produits et de nos sites sur la biodiversité ;
- Sensibiliser et développer les compétences en interne sur les enjeux de la biodiversité ;
- Participer à des projets de protection de la biodiversité.

Actions : Parmi les actions menées en 2022/2023, il y a le renforcement de la dimension biodiversité dans l'outil interne *Green Score* qui permet d'évaluer l'impact des synthèses chimiques de nos médicaments princeps sur l'environnement. Parallèlement, un premier diagnostic emballage a été effectué sur le site pharmaceutique principal du Groupe (Loiret), permettant ainsi d'identifier les leviers pour réduire l'impact de l'emballage sur la biodiversité.

L'Institut de Recherche & Développement Servier à Paris Saclay vise l'obtention du Label *BiodiverCity*, premier label international pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers de construction et de rénovation qui intègre et valorise la nature, le végétal et le vivant.

Indicateurs et Plan d'actions complets publiés sur www.act4nature.com

E. Évaluation des risques et mesures de vigilance vis-à-vis des activités des fournisseurs et sous-traitants

1. Les études cliniques

Afin de vérifier la conformité avec les standards Qualité de l'entreprise et les réglementations en vigueur, Servier définit, pour ses médicaments princeps, un plan annuel des sous-traitants impliqués dans la conduite des études cliniques. Ce programme vient compléter le monitoring des sous-traitants assuré par les métiers.

2. Les requis réglementaires vis-à-vis des sous-traitants industriels

Le management "Qualité" vis-à-vis de nos sous-traitants de médicaments princeps est assuré par la Direction Qualité Industrie, ainsi que par les structures qualité des sites de production Servier, et répond aux exigences des dispositions nationales et internationales en vigueur, telles que les *Good Manufacturing Practices*, la directive européenne 2003/94/EC ou encore le processus de gestion des risques (ICH Q9).

Ces règles dites de "Qualité" sont opposables et leur bonne application sur les sites industriels est évaluée lors des inspections des activités de fabrication réalisées de façon périodique par les autorités de santé de chaque pays. Le respect de ces règles est également évalué de manière périodique lors d'audits réalisés par nos soins sur les sites de nos sous-traitants et nos fournisseurs critiques. La fréquence de ces audits est définie sur la base d'une analyse de risque qualité.

S'agissant de Biogaran, les audits sont effectués tous les trois ans auprès des fabricants de produits finis et de principes actifs. Dans le cas d'un fabricant qui achète directement le principe actif, Biogaran exige le rapport d'audit de son fournisseur.



3. Achats responsables et Gestion des risques fournisseurs

Organisation : Le groupe Servier est engagé dans une démarche d'achats responsables, et veille à sélectionner ses fournisseurs en fonction de leurs pratiques éthiques et de compliance, et à développer avec eux une relation responsable.

Ainsi, en 2019, un Directeur Achats responsables Groupe a été nommé avec l'objectif de déployer les principes des Achats responsables sur le périmètre Princeps en s'appuyant sur la norme ISO 20400. Au titre de cette démarche, la sensibilisation des acheteurs aux risques couverts par la loi sur le Devoir de vigilance a été assurée au travers d'un *e-learning* sur les Achats responsables.

Une équipe dédiée au référencement et à l'évaluation des tiers a été également créée au sein de la Direction Finances afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires (Devoir de Vigilance, RGPD, Loi Sapin II, etc.) et d'accompagner, informer et responsabiliser les métiers aux risques, lors de la sélection des fournisseurs et sous-traitants. La cellule coordonne le Programme d'identification et d'évaluation des risques RSE liés aux fournisseurs.

Programme d'identification et d'évaluation des risques liés aux fournisseurs : Afin de gérer les risques liés à sa chaîne d'approvisionnement, le groupe Servier déploie un outil de référencement et d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants. Cette procédure d'évaluation concerne, dans un premier temps, les achats payés depuis la France hors Génériques, et qui relèvent du périmètre de la Direction des Achats. Et dans ce cadre y sont soumis :

- Les nouveaux fournisseurs (personne morale) ;
- Les fournisseurs stratégiques ;
- Les renouvellements de contrat ;
- Les prospects finalistes faisant partie d'un appel d'offre.

Les évaluations fournisseurs sont menées au regard des typologies de risque suivantes :

- Santé financière et dépendance économique ;
- Prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- Respect de droits humain, santé-sécurité et environnement ;
- Respect de la réglementation sur les données personnelles ;
- Lutte contre le travail dissimulé ;
- Sécurité informatique des données.

Le programme vise à identifier dans un premier temps, les risques potentiels selon des critères liés au montant contractualisé, à la catégorie d'achat et au pays de production ou de réalisation de la prestation. En fonction du résultat de cette phase préliminaire, le fournisseur peut être soumis à une évaluation plus approfondie sur le ou les risques potentiels identifiés. Les éléments relatifs aux évaluations sont archivés dans l'outil dédié au programme d'évaluation fournisseur et répliqués dans le référentiel fournisseur du Groupe.

Pour évaluer les pratiques RSE de ses fournisseurs et sous-traitants, Servier a choisi la plateforme Ecovadis. L'évaluation indépendante conduite par les experts d'Ecovadis passe par une analyse des réponses apportées par les fournisseurs et sous-traitants, puis par une vérification des données avec des ressources externes (rapports ou interpellation d'ONG, de syndicats, de gouvernements, bases de données, presse...). À l'issue de cette évaluation et selon le niveau des risques, des mesures de prévention et d'atténuation sont proposées.



Il est prévu, à terme, d'inclure dans le dispositif de référencement et d'évaluation, les fournisseurs et sous-traitants relatifs aux achats payés par la France non couverts par la Direction Achats, ainsi que les périmètres international. Le programme et les documents de référence du Groupe sont d'ores et déjà présentés sur le site servier.com, dans sa rubrique *Relations Fournisseurs* : <https://servier.com/fr/engagements/relations-fournisseurs/>

Indicateurs : En décembre 2022, la moyenne des notes Ecovadis sur 383 fournisseurs de rang 1 et 2 évalués est de 59,2/100.

4. Dispositions contractuelles

Afin de sécuriser sa relation contractuelle avec les tiers sur l'aspect RSE, Servier en France a inséré une annexe spéciale relative à la responsabilité sociétale de l'entreprise dans ses conditions générales de commandes pour les médicaments princeps. Le contenu de cette clause, disponible en langue française et anglaise, invite les parties à adhérer aux principes évoqués dans la page internet du Groupe Servier consacrée à la RSE et qui figure à l'adresse suivante : <https://servier.com/engagements/>

À terme, il est prévu de déployer cette clause dans l'ensemble des contrats du Groupe.

F. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

1. Ligne éthique

Un mécanisme d'alerte est accessible à tous les employés du groupe Servier et aux tiers, leur permettant de rapporter de manière confidentielle des situations pouvant affecter la santé et sécurité des salariés et des faits (au sein des entités du Groupe ou en dehors du Groupe) qui pourraient être contraires aux obligations légales et/ou aux principes éthiques du Groupe. Ce dispositif couvre les risques couverts par la loi française sur le devoir de vigilance. Accessible via le lien <http://servier.whispli.com/ethicsline> ; la ligne d'alerte éthique est une plateforme qui permet de préserver l'anonymat du lanceur d'alerte et de protéger son identité.

Le Référent de la Ligne d'Alerte Ethique est le Bureau Ethique. Il est chargé de traiter et d'instruire le cas échéant, les alertes. Le Bureau Ethique veille à ce que tous les faits signalés soient adéquatement étudiés et documentés et met en œuvre tous les moyens nécessaires pour pouvoir traiter et instruire les alertes en réalisant les opérations de vérification nécessaires.

2. Mécanismes d'alertes spécifiques liés aux médicaments

Outre ce dispositif, Servier a mis en place des mécanismes d'alertes spécifiques pour assurer en continu la qualité de ses médicaments et la surveillance des effets indésirables et des situations à risque pour la sécurité des patients (défaut de qualité, suspicion de contrefaçon...) : <https://servier.com/contactez-nous/#declarer-un-effet-indesirable>



G. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

1. Reporting

Servier veille, à travers un reporting extra-financier annuel, au suivi de l'efficacité des actions mises en œuvre. Les informations et les publications relatives à la démarche de Vigilance du groupe et à sa performance extra-financière sont disponibles pour les collaborateurs, ainsi que pour toute partie prenante externe via le lien suivant : <https://servier.com/engagements/>
Les indicateurs en cours de collecte et de consolidation pour l'exercice 21/22, seront disponibles au 2^e trimestre 2023 sur servier.com

2. Plans d'actions

La définition des plans d'actions et des mesures complémentaires pour prévenir les risques sociaux et environnementaux est intégré dans le cadre du déploiement de la stratégie RSE au sein des Directions. Un groupe pluridisciplinaire sera constitué afin de suivre de la mise en œuvre des plans d'actions.

3. Mise en œuvre des obligations de la loi

Parallèlement, la cellule de travail poursuit la mise en œuvre des obligations de conformité à la loi sur le devoir de vigilance, afin de couvrir progressivement les activités du Groupe qui ne sont pas encore intégrées dans la Cartographie des risques du Devoir de vigilance.